

Le tribunal correctionnel

Exercice sur la base de l'ensemble de textes et de vidéos rassemblés dans l'article accessible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/47LVYTv>

1. Que juge-t-on principalement au tribunal correctionnel ?

Voir dans l'article :

Le tribunal correctionnel, c'est...

Pour qui, pour quoi existe-t-il un tribunal correctionnel ? Quels ~~suspects~~ mais aussi quels magistrats y rencontre-t-on ?

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Cours, tribunaux et autres juridictions > "Tribunal correctionnel (<https://bit.ly/40Nb9cF>) > Pour qui, pour quoi... » :

En effet, le tribunal correctionnel juge des délits.
Il peut aussi juger, quand le prévenu a des circonstances atténuantes, certains crimes comme par exemple un rapt, un faux en écriture (qui, en droit belge, sont considérés comme des crimes même si personne n'est tué !), voire un meurtre.
Il juge aussi les appels des tribunaux de police.

2. De combien de juges se compose chaque chambre du tribunal correctionnel ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Cours, tribunaux et autres juridictions > "Tribunal correctionnel" (<https://bit.ly/40Nb9cF>) > Qui est présent ? » :

Chaque chambre (subdivision) du tribunal correctionnel peut être composée d'un ou de trois juges et d'un greffier. S'il s'agit des crimes les plus graves, qui ont été correctionnalisés (par exemple, meurtre ou assassinat), trois juges sont requis. Le président du tribunal peut aussi décider que certaines affaires délicates seront jugées par trois juges (par exemple, un viol). S'il s'agit de délits ou de crimes de mœurs, trois juges sont requis.

3. Qu'est-ce qu'un appel ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "appel" » :

appel

Quand il est question de justice, aller en appel ou faire appel signifie demander qu'un premier jugement soit revu par une juridiction supérieure. On dit aussi interjeter **appel**.

Mot clé associé à cet article : [Appel](#)

4. Quels sont les avantages de la peine de travail ?

Voir dans l'article :

Une peine, ce n'est pas toujours la prison...

Un **jugement** du tribunal correctionnel, lorsque le prévenu est jugé coupable, comporte généralement le prononcé d'une « **peine** » et, quand on parle de peine, on pense facilement à la prison. Et pourtant, il existe d'autres peines. Parmi celles-ci, la peine de travail. *Questions-justice* nous l'explique. [« Peine de travail plutôt que prison »](#)



Accessible également sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Moteur de recherche (<https://bit.ly/4m4G5gU>) (un des boutons rouges à droite) > Recherche alphabétique par mots-clés > "Peine de travail" > Voir le lien "Peine de travail plutôt que la prison" » :

Des avantages

Entrer en prison, c'est abandonner la vie de tous les jours, vivre loin de sa famille, rompre ses études ou perdre son emploi, ses relations, ses loisirs, ses repères. En sortir, c'est devoir renouer avec ses proches, retrouver du travail et ce n'est jamais facile. Plutôt que d'être écarté de la société, le condamné à une peine de travail continue à vivre comme avant sa **condamnation**. Sa peine de travail peut même l'aider à se situer dans la société. Exécutée en dehors des heures de travail professionnel ou d'études, elle ne crée pas de coupure dans sa vie.

Autre avantage de la peine de travail : elle ne sera pas renseignée au **casier judiciaire**. Ce document reprenant les condamnations antérieures est souvent demandé par les employeurs. Il est donc facilement un frein pour retrouver du travail.

5. Quel est le pourcentage de condamnés qui effectuent correctement leur peine de travail ?

Voir dans l'article :

Une peine, ce n'est pas toujours la prison...

Un **jugement** du tribunal correctionnel, lorsque le prévenu est jugé coupable, comporte généralement le prononcé d'une « **peine** » et, quand on parle de peine, on pense facilement à la prison. Et pourtant, il existe d'autres peines. Parmi celles-ci, la peine de travail. *Questions-justice* nous l'explique.
« Peine de travail plutôt que prison »



Accessible également sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Moteur de recherche (<https://bit.ly/4m4G5gU>) (un des boutons rouges à droite) > Recherche alphabétique par mots-clés > "Peine de travail" > Voir le lien "Peine de travail plutôt que la prison" » :

80 % des condamnés à une peine de travail effectuent correctement cette peine.

Sources : www.peinedetravail.be

Et sur le service public fédéral Justice : <https://bit.ly/3TDi7Nx>

Chiffres sur la peine de travail

Le nombre de peines de travail prononcées a connu une croissance considérable au cours de la décennie écoulée pour se stabiliser à environ 10 000 nouvelles peines de travail par an. En 2013, 63% des peines de travail ont été prononcées dans la partie francophone du pays et 37% dans la partie néerlandophone. La peine de travail est en moyenne achevée dans l'année qui suit la condamnation.

Le pourcentage de réussite de cette peine est très élevé. Environ 80% des peines de travail sont correctement exécutées. Ce pourcentage de dossiers avec issue positive a en outre légèrement augmenté par rapport à 2012.

Les chiffres montrent que 66% des peines de travail concernent des personnes âgées de 18 à 34 ans et principalement des hommes (90%).

7814 personnes exécutent en ce moment une peine de travail. Les maisons de justice travaillent aujourd'hui avec 4247 places.

Les services intéressés peuvent se faire connaître aisément via le site internet.

6. Qu'est-ce que le casier judiciaire ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "casier judiciaire" » :

casier judiciaire

Le casier judiciaire est un dossier mentionnant toutes les condamnations pénales d'une personne. Dans différentes circonstances, par exemple lors d'une recherche d'emploi, un citoyen peut devoir fournir un extrait de son casier judiciaire.

Mot clé associé à cet article : [Casier judiciaire](#)

7. Qu'est-ce que la probation ?

Voir dans l'article :

Et parfois, il n'y a pas de peine immédiate !

Comment est-ce possible ? C'est ce qui se passe lorsqu'une personne est condamnée avec [sursis](#). Mais il se peut aussi que ce sursis soit « [probatoire](#) », c'est-à-dire que le juge fixe des conditions à l'octroi de ce sursis : l'intéressé est alors « en probation ».

« Pas de prison si... »

Accessible également sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "probation" » :

probation

La probation, ce sont les conditions à respecter lors d'une condamnation avec sursis ou lors d'une suspension du prononcé de la condamnation. Par exemple : ne plus fréquenter les débits de boisson.

8. Qu'est-ce qu'un assistant ou une assistante de justice ?

Accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "assistant de justice" » :

assistant de justice

Les assistants de justice travaillent en maison de justice. Ils ont des missions pénales (suivi des détenus purgeant leur peine hors de la prison) et civiles (rédaction d'enquêtes, aide aux victimes,...)

Mot clé associé à cet article : [Assistant de justice](#)

9. Le juge fait-il tout ce qu'il veut pour le choix de la peine à appliquer ? Comment décide-t-il d'une sanction ?

Voir dans l'article :

En un clic



[Le juge a-t-il vraiment
le choix de la peine ?](#)

Accessible également sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Menu "Les rouages de la justice" > "Mode d'emploi des procès" > "Une question - une réponse" > "Le juge a-t-il vraiment le choix de la peine ?" > La vidéo » :

Comment un juge décide-t-il de condamner quelqu'un à six mois ou à dix ou vingt ans de prison ? A-t-il des critères ? Fait-il tout ce qu'il veut ? A-t-il un choix possible ? En réalité, comment décide-t-il d'une sanction ?

Jean-François Funck, juge au tribunal de l'application des peines de Bruxelles nous répond.



10. Quel est l'article du Code pénal qui précise la peine pour un vol avec violence ? Et si des armes sont utilisées ?

Voir dans l'article :

En un clic



[Le juge a-t-il vraiment le choix de la peine ?](#)

Accessible également sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Menu "Les rouages de la justice" > "Mode d'emploi des procès" > "Une question - une réponse" > "Le juge a-t-il vraiment le choix de la peine ?" > La vidéo » :

Vol avec violence : article 468 du Code pénal

Avec des armes : article 472 du Code pénal